

COMITÉ DE DÉROGATION AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 avril 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-17/A-00067
Propriétaire(s) : Richard Morris
Emplacement : 48, rue Stanley
Quartier : 13 - Rideau-Rockcliffe
Description officielle : partie du lot 3, îlot 7, plan enr. 17
Zonage : R4S[900]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire aimerait construire un rajout à la façade avant de la maison en rangée existante. Le rajout sera créé par la fermeture de l'actuelle terrasse du troisième étage.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre un rajout à la façade avant du bâtiment, alors que la disposition relative à la désignation patrimoniale exige que les rajouts soient situés entièrement dans la cour arrière ou dans la cour latérale intérieure contiguë à la cour arrière.

LA DEMANDE indique que le bien-fonds ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.